

Geneviève Guilbault, ministre
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Objet : La violence faite aux femmes et à toute la famille

Le nombre élevé de féminicides augmente constamment et m'indigne. Madame la ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, vous implorez au journaliste de *La Presse* : « Notre cœur se brise chaque fois en pensant à ces femmes et à leurs proches. Nous avons un plan en réponse à l'urgence, qui sera annoncé *bientôt*. Restons attentifs aux signaux, sauvons les femmes. » Mais votre « *bientôt* » sera peut-être trop tard pour certaines. Les millions accordés aux maisons d'hébergement n'aideront pas à éradiquer le problème qui demande plus de soutien aux survivantes, celles qui souffrent avant de demander de l'aide, parce que cette aide n'existe pas, parce qu'elles ont peur, parce qu'elles ont honte.

Les féminicides cachent une violence invisible qui sévit dans bon nombre de foyers. Avant d'en arriver là, ces meurtriers étaient des conjoints aimés qui abusaient parfois de ces femmes maintenant disparues en les agressant psychologiquement et physiquement. Plusieurs femmes n'osent pas dénoncer. Le problème est donc plus répandu qu'on ne le pense. Et il affecte non seulement les conjointes, mais aussi leur entourage, et surtout les enfants.

Nils Melzer, rapporteur spécial sur la torture à l'ONU, affirme que « la violence domestique comprend un large éventail de comportements abusifs, allant de la négligence coupable et du comportement abusif, coercitif ou excessivement dominateur visant à isoler, humilier, intimider ou soumettre une personne, à diverses formes de violence physique, d'atteinte sexuelle et même de meurtre. En termes d'intentionnalité, de fin et de gravité de la douleur et des souffrances infligées, la violence domestique est souvent assimilable à la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (également désignés "torture et mauvais traitements") ».

Il nous faut un programme pour faciliter la dénonciation de même que la guérison de la victime de violence conjugale. Une des manières les plus simples serait d'appliquer les recommandations des spécialistes. Rappelons ici qu'un rapport d'experts a été publié en décembre 2020 : *Rebâtir la confiance*. Au minimum (et parmi 200 autres), suivre ces recommandations permettrait de changer les choses, profondément :

- offrir aux victimes un accompagnement continu par un intervenant stable, qu'elles choisissent ou non de dénoncer le crime ou de judiciariser leur situation ;
- permettre aux victimes d'accéder à des conseils juridiques gratuits dès la dénonciation ;
- agir de manière préventive et élaborer une offre de services de qualité pour les auteurs de violence ;
- concevoir des formations spécialisées en matière d'agressions sexuelles et de violence conjugale pour les intervenants médicaux et psychosociaux/judiciaires, les policiers, les avocats, les procureurs et les juges.

Madame la ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, nous demandons de l'aide.

Parce que la situation empire sans cesse.

Avec tout mon respect,

Signature

Nom

Adresse